

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place Marcel Hattier
77230 MOUSSY-LE-VIEUX

Melun, le **02 FEV. 2024**

SOUS-DIRECTION OPÉRATIONS, PRÉVISION, PRÉVENTION
GROUPEMENT PRÉVISION
SERVICE DECI ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réf. : SDOPP/GPRS/DECI 275-2023
AFFAIRE SUIVIE PAR : ADC CARDENNE/KS
Tél. : 01 60 56 84 31

Objet : demande d'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Référence : votre transmission du 21 décembre 2023 reçue dans mon service le 27 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Par transmission ci-dessus référencée, vous m'avez communiqué, pour avis, le projet de PLU de votre commune.

Le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS 77) vous oriente vers les éléments relatifs à l'accessibilité et la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), disponibles dans le Règlement Départemental (RDDECI), approuvé par arrêté préfectoral n° 2017/039/CAB/SIDPC du 24 février 2017.

Il fixe les règles en matière d'implantation, de caractéristiques et de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) en fonction des différents risques du territoire. Le champ d'application est précisé dans l'arrêté précité.

De plus, le règlement offre la possibilité de réaliser un Schéma Communal (SCDECI) qui permet, au travers d'une analyse des risques existants et futurs, d'optimiser la DECI de votre commune.

L'espace internet à usage des élus et exploitants mis en place par le SDIS 77 (www.sdis77.fr) recense notamment les documents susvisés à savoir le RDDECI.

En cas de difficultés particulières, vous pouvez également contacter les sous-officiers du service DECI et aménagement du territoire du SDIS 77.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter de recevoir l'expression de mes respectueuses salutations.

Le directeur,
Pour le directeur départemental et par délégation,
Le directeur départemental adjoint
des services d'incendie et de secours

Contrôleur Général
Bruno MAESTRACCI

Colonel hors classe
Dominique GUILHEM